

6.11

Annexes et autres renseignements

Annexe 3 Liste des déclarations d'initiés déposées hors délais

ANNEXE 3 LISTE DES OPÉRATIONS D'INITIÉS DÉCLARÉES HORS DÉLAI (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

À partir du 1^{er} novembre 2010, le délai de dépôt d'une déclaration d'initié passera donc à cinq jours civils (sauf pour les déclarations initiales)

Vous trouverez, sous la présente annexe, une liste des opérations d'initiés déclarées hors délai dans le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Il s'agit de la liste des initiés qui n'ont pas déclaré leur emprise ou une modification à leur emprise à l'intérieur des délais prescrits par la Loi. Cette liste est publiée chaque semaine, mais les opérations déclarées hors délai n'y apparaissent qu'une seule fois.

Le détail des opérations déposées en retard est publié à l'Annexe B1 (Déclarations d'initiés SEDI). Ces opérations sont codifiées « R ».

L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée ci-dessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais.

Le personnel rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières (LVM), déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujéti au Québec de façon exacte et claire et ce, dans un délai de dix jours, sauf dans certains cas précis.

L'initié qui ne déclare pas, dans les délais requis, toute modification à son emprise sur les titres de l'émetteur à l'égard duquel il est initié peut être tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire ou être passible d'une amende à la suite d'une poursuite pénale.

La sanction administrative pécuniaire est prévue à l'article 274.1 LVM et à l'article 271.14 du Règlement sur les valeurs mobilières (RVM). Cette sanction administrative pécuniaire est imposée aux initiés des émetteurs assujétis pour lesquels le Québec agit à titre d'autorité principale. Afin de bien les identifier, les opérations de ces initiés apparaissent en caractère gras dans la présente Annexe. Cette sanction administrative pécuniaire est de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

L'infraction pouvant faire l'objet d'une poursuite pénale est prévue à l'article 202 LVM. Sauf disposition particulière, toute personne qui contrevient à une disposition de la LVM commet une infraction et est passible d'une amende minimale, selon le plus élevé des montants, de 2 000 \$ dans le cas d'une personne physique et de 3 000 \$ dans le cas d'autres personnes, ou du double du bénéfice réalisé. Le montant maximal de l'amende est, selon le plus élevé des montants, de 150 000 \$ dans le cas d'une personne physique et de 200 000 \$ dans le cas d'autres personnes, ou du quadruple du bénéfice réalisé. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Brouwer, Salvador	Everton Resources Inc.	2013-01-16	2013-09-16	QC
Bryden, Roderick M.	Entreprises Minières du Nouveau Monde Inc.	2013-04-23	2013-09-16	QC
Butler, Michael Glenn	Métaux DNI Inc.	2012-06-19	2013-09-16	QC
Canadian 50 Advantaged Preferred Share Fund	Canadian 50 Advantaged Preferred Share Fund	2013-08-02	2013-09-12	ON
	Canadian 50 Advantaged Preferred Share Fund	2013-08-13	2013-09-12	ON
Chicoine, Daniel	Nuvo Research Inc. (formerly Dimethaid Research Inc.)	2013-09-03	2013-09-12	ON
Disbrow, Robert	Parex Resources Inc.	2013-09-11	2013-09-17	AB
Froom, Larry	Fonds de Placement Immobilier H&R	2012-08-16	2013-09-17	ON
Grant, Colin	Métaux DNI Inc.	2012-06-19	2013-09-16	QC
Howard, David T.	Calyx Bio-Ventures Inc.	2013-09-03	2013-09-16	BC
Igelman, Marvin Moses	Spylogics International Corp.	2013-09-04	2013-09-16	ON
Inovalis S. A.	Inovalis Real Estate Investment Trust	2013-06-30	2013-09-17	ON
Johnstone, Douglas Bruce	Calyx Bio-Ventures Inc.	2013-09-03	2013-09-12	BC
Loeb, Donald	Opta Minerals Inc.	2013-08-01	2013-09-16	ON
Mulryan, Deborah	GSI Group Inc.	2013-09-06	2013-09-18	NB
	GSI Group Inc.	2013-09-06	2013-09-18	NB
	GSI Group Inc.	2013-09-06	2013-09-18	NB
Nichol, Kelly Malcolm	Bellatrix Exploration Ltd.	2013-08-27	2013-09-12	AB
Nielsen, Karen Ann	ARC Resources Ltd.	2013-09-06	2013-09-16	AB
Palkovsky, Petr				

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	Pan Global Resources Inc.	2013-09-11	2013-09-17	BC
Rachesky, Dr. Mark H.	LIONS GATE ENTERTAINMENT CORP.	2013-04-01	2013-09-16	BC
Rapps, Michael	Clarke Inc.	2013-08-26	2013-09-18	NS
Reid, Scott	RavenSource Fund (formerly The First Asia Income Fund)	2013-09-06	2013-09-16	ON
Roehlig, Axel Gunther Ruediger	Inca One Resources Corp.	2013-09-05	2013-09-11	BC
Scott, Ian J	Westport Innovations Inc.	2013-08-30	2013-09-12	BC
Simons, Thomas James	Canadian Energy Services & Technology Corp.	2013-09-10	2013-09-18	AB
TINTOR, NICHOLAS	Métaux DNI Inc.	2010-09-15	2013-09-16	QC
	Métaux DNI Inc.	2012-06-19	2013-09-16	QC
Wahl, David George	Métaux DNI Inc.	2008-07-15	2013-09-16	QC